



**DATE DE PUBLICATION : 20 mai 2020**

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 18 mai 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane TOURTE, directeur des Particuliers et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Particuliers, dans la limite de 25 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

M. Stéphane TOURTE et M<sup>me</sup> Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Particuliers.

Fait à Paris, le 18 mai 2020

Erick LACOURRÈGE